

Amiens, le 19 janvier 2016

Communiqué de presse

Philippe De Mester, préfet de la Somme, reçoit des jeunes volontaires du service civique

Dans le cadre de la promotion du service civique, Philippe De Mester, préfet de la Somme a reçu, mardi 19 janvier 2016, 10 jeunes ayant accompli ou engagés dans une mission de service civique, accompagnés de leur tuteur.

A cette occasion, une lettre de félicitation leur a été remise par le préfet. Parmi ces jeunes, 4 volontaires ont leur mission en cours, 4 l'ont achevée et 2 ont un travail à l'issue de leur mission.

Le service civique dans la Somme :

1 524 volontaires ont été accueillis en service civique dans la Somme depuis 2010. Leur nombre annuel a atteint un pic en 2012-2013 avec respectivement 345 et 333 volontaires.

Au 30 novembre 2015, il était de 313 volontaires, dont 169 en mission.

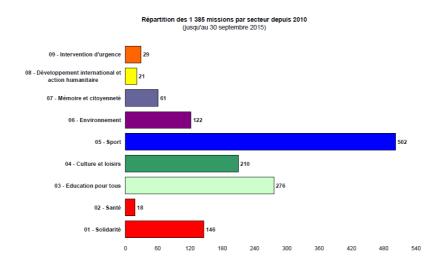
Du côté de l'offre, la répartition des missions par secteur suit en 2015 la même tendance que depuis 2010 : une prédominance des secteurs du sport (36 %), de l'éducation (20 %) et de la culture (15 %) ; en revanche, une faible représentation des secteurs de la santé et de la citoyenneté ainsi que de la solidarité, au regard du gisement potentiel que constitue ce secteur.

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne proposent quant à elles que très peu d'offres.

La direction départementale de la cohésion sociale du département de la Somme a délivré 225 agréments à des organismes à but non lucratif (essentiellement des associations), les personnes morales de droit public bénéficiant automatiquement d'un agrément national.

Du côté de la demande, l'intérêt du service civique reste fort puisque les missions proposées sont régulièrement pourvues, seul un petit nombre d'entre elles restant en attente de volontaire (fin septembre, seulement 12 postes non pourvus trois mois après l'agrément).

Il ressort en revanche des résultats nationaux pour 2014 que les jeunes en situation de handicap ayant pu s'engager représentaient moins de 1 % du total des volontaires.



Ces missions ont été menées jusqu'à leur terme dans 80 % des cas (1 116), le nombre de ruptures pour abandon de poste (54, soit 4 %), fautes graves (9, soit 1 %) ou forces majeures (8, soit 1 %) restant faible au regard du nombre de volontaires accueillis.

La durée moyenne d'une mission est de 8,5 mois, pour une durée légale comprise entre 6 et 8 mois ; 25 % des missions effectuées ont duré 12 mois (grâce au prolongement autorisé au cas par cas).

Enfin, les volontaires accueillis sont principalement des étudiants (616) ou des demandeurs d'emploi (577). Leur âge moyen en début de mission est de 21,5 ans.

Le service civique :

Le service civique a été créé par la loi du 10 mars 2010 relative au service civique, avec pour objet de «renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale» en offrant «à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif.»

Ce dispositif, régi par le code du service national, permet ainsi à un jeune de 16 à 25 ans de donner de son temps pour une mission d'intérêt général.

Le Président de la République avait souhaité que, dès 2015, tout jeune qui souhaite s'engager en service civique puisse le faire. Il avait en conséquence porté à 70 000 volontaires l'objectif à atteindre.

Lors de ses voeux aux Français le 31 décembre dernier, il a par ailleurs évoqué la « généralisation progressive » du service civique comme outil de lutte contre le chômage.